

FICHE N° 13

COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS PAR COMPOSANT

DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

I. OBJET DE LA FICHE

Le tome I de l'instruction comptable M21 dispose que *« lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments. Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu. Les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant un potentiel de service à l'établissement selon un rythme différent et nécessitant l'utilisation de taux ou de modes d'amortissement propres, doivent être comptabilisés séparément dès l'origine ou lors des remplacements.*

Cette méthode de comptabilisation par composants est appréciée au cas par cas par le gestionnaire ; elle n'est utile et ne s'impose que si la durée d'amortissement des éléments constitutifs d'un actif est significativement différente pour chacun des éléments et si le composant représente une forte valeur unitaire. Dans le cas contraire, l'immobilisation reste un bien non décomposable.».

Par ailleurs, les méthodes d'acquisition des immobilisations (principalement par des marchés publics et lots distincts) et leurs méthodes de comptabilisation spécifiques (suivi très détaillé des différents éléments d'immobilisations selon la nomenclature comptable de l'instruction M21 (par exemple : ascenseurs)) peuvent aboutir, pour les biens les plus importants, à un résultat similaire à l'approche par composants et dès lors, les durées d'amortissements des différents éléments constituant le patrimoine immobilier sont correctement déterminées et donc différenciées.

Les dispositions relatives aux composants, en vigueur dans l'instruction M21 sont une transposition exacte de l'article 311-2 du Plan Comptable Général¹.

Or, les travaux préparatoires à la certification des comptes ont mis en évidence, dans de nombreux établissements publics de santé, une absence de comptabilisation par composant lorsque cela est rendu nécessaire selon les termes de l'instruction M21 (notamment pour les immeubles et les gros équipements médicaux ou non médicaux).

La présente fiche a donc pour objet de :

- Fournir un mode opératoire permettant d'identifier les composants ;
- Analyser les modalités de correction des immobilisations acquises antérieurement.

Le traitement comptable des composants pour les futures entrées d'immobilisation dans le patrimoine est également abordé.

¹ Règlements n°2002-10 et 2004-06 du CRC

Nota : L'instruction M21, comme le PCG, distingue les composants de 1° et 2° catégorie qui se rapportent respectivement aux dépenses de remplacement et aux dépenses de gros entretien et grandes visites.

Les composants de 1° catégorie correspondent à des éléments destinés à être remplacés à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes de celles des immobilisations principales.

Les composants de 2° catégorie correspondent aux dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes visites. L'établissement peut opter pour la comptabilisation d'une provision au compte 1572 (« provision pour gros entretien ou grandes révisions ») en lieu et place du composant.

*Seuls les composants de 1° catégorie sont abordés dans cette fiche. **Le traitement comptable des composants de 2° catégorie est détaillé dans l'instruction M21 (cf. Tome1, commentaires du compte 1572 et de la classe 2).***

II. L'IDENTIFICATION DES COMPOSANTS PAR L'ETABLISSEMENT

➤ La méthode d'identification des composants

Il appartient à l'établissement d'identifier les éléments principaux d'immobilisations corporelles :

- devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers ;
- ayant des durées d'utilisation différentes ou procurant des avantages économiques à l'établissement selon un rythme différent.

Il convient de rappeler que l'établissement peut également se baser sur le découpage d'un marché en lot, qui souvent peut correspondre à des composants (électricité, toiture, plomberie...).

La méthode suivante peut être préconisée :

- En premier lieu, une étude préalable doit être faite par les services techniques quant aux possibilités de ventilation des éléments principaux en composants et aux fréquences de renouvellement des biens. Le gestionnaire d'immobilisations de l'établissement pourra également, le cas échéant, mener une analyse à partir des factures d'entretien ou des renouvellements et remplacements effectifs de biens intervenus sur les dernières années. Cette analyse permet notamment d'identifier les immobilisations, sources de renouvellement.²
- Dans un second temps, cette identification des composants sur des critères techniques doit être confrontée à la politique de gestion des immobilisations suivie au sein de l'établissement.

Cette méthode vise à ne pas conduire à une multiplication des composants qui serait de nature à compliquer le suivi de l'actif par l'ordonnateur et le comptable.

Suivant la nature de l'activité et son importance, un élément pourra être considéré comme un composant par un établissement et pas par un autre selon son caractère significatif et le rythme d'utilisation et de renouvellement de cet élément au sein de la structure. L'EPS doit être en mesure de justifier sa méthode.

² Le gestionnaire pourra également procéder à partir des grilles de détermination des composants existantes, notamment dans le secteur immobilier. Comme indiqué dans l'instruction M21, s'agissant des bâtiments, les composants pourront être fixés en s'inspirant des travaux du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)

Exemple : La toiture peut être identifiée comme un composant au plan technique. Toutefois, si la toiture fait l'objet d'un entretien régulier, il y a moins de probabilité, sauf accident, qu'elle soit remplacée pendant la durée d'utilisation du bâtiment. Dans ce cas précis, la toiture sera bien intégrée dans l'immobilisation principale. Si, à l'inverse, l'établissement envisage un remplacement de la toiture pendant la durée d'utilisation du bâtiment, la toiture doit être suivie comme un composant.

Exemple de méthode d'identification des composants mise en œuvre dans le logement social :

Une méthode de détermination des composants a été établie à partir d'études techniques conduites par le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), réalisées sur un échantillon statistique représentatif, en fonction des lots de travaux retenus lors de la construction. Cette analyse conduisait dans un premier temps à retenir un nombre trop important de composants dont les fréquences de renouvellement n'étaient pas homogènes avec les durées de vie théorique.

Dans un second temps, la décomposition des immeubles de logement social a été examinée en fonction des deux critères suivants :

- durée de vie des différents éléments des constructions ressortant d'études réalisées par le CSTB et importance de ces éléments dans le coût global ;
- fréquence de renouvellement de différents éléments des constructions sans prise en considération de l'importance de chacun des éléments dans le coût de la construction.

Cette méthode a conduit à proposer une décomposition initiale minimum en cinq composants, qui correspondent aux éléments les plus fréquemment renouvelés :

- Structure et ouvrages assimilés ;
- Menuiseries extérieures ;
- Chauffage collectif ou individuel ;
- Étanchéité ;
- Ravalement avec amélioration

Auxquels s'ajoutent selon la situation des établissements :

- Électricité ;
- Plomberie/sanitaire ;
- Ascenseur.³

Focus sur les installations générales, agencements, aménagements et constructions (IGAAC) des bâtiments hospitaliers et administratifs

Dans le plan de comptes M21, les comptes d'imputation des IGAAC du budget principal sont subdivisés par nature d'installation, d'aménagement ou d'agencement.

Par exemple, le compte 2135 "Constructions sur sol propre - IGAAC" est subdivisé de la manière suivante :

213511 Matériel électrique

213512 Matériel téléphonique

213513 Froid

³ Sur ces éléments, se reporter à l'avis CNC n° 2004-11 du 23 juin 2004

213514 Installations chauffage

213515 Monte-charges et ascenseurs

213516 Équipements sanitaires

213518 Autres IGAAC

Lors de l'intégration d'une immobilisation, l'ordonnateur et le comptable doivent veiller à ce que les IGAAC ne soient pas imputées sur le même compte que le bâtiment principal (compte 21311). Ces IGAAC doivent avoir une durée d'amortissement différente de celle applicable à ce dernier. La durée applicable à chaque IGAAC doit être conforme à ses conditions réelles d'utilisation et homogène pour des IGAAC de même nature utilisés dans des conditions similaires.

L'utilisation des comptes dédiés pour retracer les IGAAC permet de :

- garantir l'exactitude de l'évaluation du coût d'entrée du bâtiment inscrit à l'actif ;
- éviter un retraitement de l'immobilisation principale en cas de renouvellement d'un des IGAAC.

➤ **La notion de composant significatif**

L'établissement doit cibler son analyse sur des composants qui présentent un caractère significatif.

En effet, l'approche par composant concerne prioritairement :

- Les éléments à forte valeur unitaire ;
- Les éléments ayant des durées d'amortissement sensiblement différentes de la durée de l'immobilisation principale.

Le caractère sera donc jugé significatif en fonction de son impact sur le résultat. Cet impact est apprécié à partir de la valeur du composant et de l'écart entre la durée d'immobilisation et la durée d'utilisation du composant.⁴

Le caractère significatif peut s'apprécier pour chaque bien pris individuellement ou globalement pour un groupe.

A noter :

Les entreprises privées reprennent souvent, au plan comptable, les seuils suivants pour la décomposition des immobilisations, à savoir :

- Pour la valeur unitaire, 15% du coût de revient de l'immobilisation pour les biens meubles ou 1% pour les immeubles ;
- Pour la durée d'amortissement, -20% entre le composant et la structure.

⁴ Un élément spécifique et aisément isolé de l'immobilisation principale ne constitue pas pour autant un composant.

Appliqués tels quels, ces seuils peuvent ne pas être opérants pour les établissements ou conduire à une multiplication des composants. Toutefois, l'établissement peut s'inspirer de ces seuils pour établir sa propre méthode d'identification des composants significatifs.

En principe, les établissements doivent combiner valeur unitaire et durée d'amortissement.

Les établissements doivent faire état de la méthode retenue dans l'annexe du compte financier.

III-LA DECOMPOSITION DES LA MISE EN SERVICE DU BIEN (décomposition dès l'origine) :

2 cas peuvent se présenter :

- La décomposition est validée par des pièces justificatives (factures faisant figurer de manière détaillée le coût des différents éléments composant l'actif pour les immobilisations acquises à titre onéreux, décompte de production détaillé pour les immobilisations produites en régie) : l'actif principal et le ou les composants sont enregistrés pour le coût figurant sur ces pièces justificatives.
- La décomposition n'est pas validée par des pièces justificatives : l'actif principal et le ou les composants sont enregistrés en fonction de données techniques, en fonction de la ventilation des composants constatés sur des immobilisations de même nature récentes ou rénovées récemment, en sollicitant des informations complémentaires de la part du fournisseur.

IV-LA DECOMPOSITION ULTERIEURE A LA MISE EN SERVICE DU BIEN

Le fait qu'un composant ne soit pas identifié à l'origine n'empêche pas qu'il le soit ultérieurement. Les événements conduisant à la comptabilisation d'un composant non identifié à l'origine peuvent être, par exemple :

- Une dépense importante qui survient au cours de l'utilisation de l'actif. Il peut s'agir d'une dépense de remplacement d'un élément non identifié à l'origine comme composant mais qui en remplit les conditions de comptabilisation, que cette dépense intervienne à la fin du cycle de vie normale de l'élément ou de manière accidentelle (panne) ;
- Une modification significative de la durée d'utilisation d'un élément dont la durée d'amortissement n'était pas significativement différente de celle de l'immobilisation principale à l'origine. Cette modification peut être le fait d'une utilisation de l'immobilisation plus intensive que prévu.

Exemple : Un scanner acquis en N- 2 par un CHU et amortissable sur 10 ans n'a pas été décomposé à l'origine, le matériel formant un ensemble indissociable. En N, la mutualisation du scanner dans le cadre d'une CHT a pour effet de rendre plus intensive son utilisation. De ce fait, certaines pièces sont à remplacer tous les 4 ans (alors que leur durée d'utilisation à l'origine correspondait à celle du scanner). Les pièces doivent être identifiées comme composants.

Par ailleurs, les éléments supplémentaires par rapport à l'immobilisation principale d'origine peuvent donner lieu à comptabilisation d'un composant. Il s'agit principalement des dépenses d'amélioration, des agencements et aménagements de constructions, de travaux de réhabilitation. Dans la majorité des cas, ces dépenses d'investissement sont identifiées au niveau du plan comptable (exemple : compte 21351 : « installations générales, agencements, aménagements des bâtiments hospitaliers et administratifs » et ses subdivisions : matériel électrique, électronique...) et ne doivent pas donner lieu à décomposition de l'immobilisation principale.

Rappel réglementaire

L'instruction M21 (TOME 2, Chapitre 2, §1.3.2) prévoit que « *Les grosses réparations constituent un composant des immobilisations avec un plan d'amortissement qui leur est propre.(...) Ainsi, les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un élément d'une immobilisation corporelle doivent être comptabilisés à l'actif. Le coût de remplacement ou de renouvellement est significatif s'il introduit une amélioration ou prolonge la durée prévisible d'utilisation du bien, permettant d'augmenter le potentiel de services attendus de l'immobilisation.*

De même, les grosses réparations, au sens de l'article 606 du Code civil (" les grosses réparations sont celles des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières ; celui des digues et des murs de soutènement et de clôtures aussi en entier. Toutes les autres réparations sont d'entretien "), constituent des coûts significatifs de remplacement : doivent donc être regardées comme des " grosses réparations " les travaux d'une importance excédant celle des opérations courantes d'entretien ou de maintenance et consistant en la remise en état, la réfection, voire le remplacement, d'équipements qui, au même titre que les gros murs, les charpentes et les couvertures, sont essentiels pour maintenir l'immeuble en état d'être utilisé ».

Les méthodes de comptabilisation ci-après doivent être mises en œuvre lorsque l'établissement fait application pour la première fois de la méthode des composants.⁵ Elles doivent être appliquées de façon homogène aux immobilisations concernées par les composants.

Lorsque, pour une immobilisation donnée, plusieurs composants sont identifiés à l'occasion du remplacement d'un élément non identifié comme décomposable à l'origine, l'immobilisation en question doit être retraitée en totalité.

Ainsi, si le renouvellement n'impacte qu'un seul composant alors que l'immobilisation devrait être décomposée en 4 composants, le retraitement doit également traiter des 3 autres composants.

Exemple :

Dans le scanner de l'exemple précédent, en plus des pièces renouvelables tous les 4 ans, l'établissement identifie également comme composant une batterie de capteurs de type CCD (*Charged Couple Device*) renouvelable tous les 5 ans. A l'occasion du renouvellement d'une des pièces, le scanner sera décomposé entre la structure principale et l'ensemble de ses composants, y compris la batterie en question.

⁵ Ces méthodes sont présentées dans l'avis CU CNC 2003-E du 9 juillet 2003

➤ **LES MÉTHODES DE RETRAITEMENT COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS DÉCOMPOSÉES ULTÉRIEUREMENT À LA MISE EN SERVICE**

1° MÉTHODE : MÉTHODE DE RECONSTITUTION DU COÛT HISTORIQUE AMORTI (MÉTHODE RÉTROSPECTIVE)

Le retraitement comptable des immobilisations enregistrées sans prise en compte de la notion de composant, peut être opéré en prenant en compte deux cas de figure distincts :

- ✓ Identification d'un composant en cours de vie avant son remplacement ;
- ✓ Remplacement d'un élément d'une immobilisation non identifié à l'origine comme composant.

a) Identification d'un composant en cours de vie avant son remplacement

Dans cette approche, le compte d'immobilisation devra être soldé pour le montant initialement comptabilisé, par le débit des comptes d'immobilisation ad hoc pour chaque composant constaté, pour le montant de leur coût historique.

Dans l'hypothèse où le montant du ou des composant(s) ne peut être identifié de manière certaine (au vu des factures par exemple), l'établissement pourra recourir à une clé de répartition dès lors que celle-ci pourra être considérée comme fiable⁶. La méthode de détermination de la clé de répartition sera formalisée et décrite en annexe du compte financier.

Par ailleurs, chaque composant identifié a posteriori devra faire l'objet d'un plan d'amortissement propre sur la durée normale d'utilisation, appréciée à la date à laquelle ils ont été identifiés.

Exemple :

Une immobilisation de 1 000 000 euros est acquise le 1^{er} janvier 2008 et amortie sur 20 ans (50 000 euros par an).

En 2013, l'établissement identifie un composant d'une valeur brute de 150 000 euros dont le remplacement est prévu en 2017.

L'établissement ne considère comme significatifs que les composants qui représentent 5% de la valeur brute de l'immobilisation principale et dont la durée de vie est de 20% inférieure à celle de cette dernière.

Au cas présent, la structure est amortie sur une durée de 20 ans. Pour être jugé significatif, un composant doit avoir une valeur unitaire minimale de 50 000€ et s'amortir sur une durée maximale de 16 ans.

Le composant identifié par l'établissement répond à ces deux critères et, par conséquent, l'immobilisation doit être décomposée.

⁶ Cette clé pourra être déterminée, par exemple, à partir de données techniques

Reconstitution des amortissements :

Au 1^{er} janvier 2013, le montant des amortissements constatés est de 250 000 euros qui se ventile comme suit :

- ✓ Pour le composant : $(150\ 000 / 1\ 000\ 000) * 250\ 000 = 37\ 500$ euros ;
- ✓ Pour la structure : $(850\ 000 / 1\ 000\ 000) * 250\ 000 = 212\ 500$ euros.

Rattrapage des amortissements liés au composant :

- ✓ Valeur brute du composant : 150 000
- ✓ Amortissements à comptabiliser sur le composant : $150\ 000 * (5/10) = 75\ 000$
- ✓ Valeur nette du composant : 75 000
- ✓ Amortissements déjà constatés : 37 500
- ✓ Ecart à comptabiliser en capitaux propres : $75\ 000 - 37\ 500 = 37\ 500$

Retraitement comptable de l'immobilisation* :

Structure : Débit compte 21x pour 850 000 euros	Crédit compte 21 pour 1 000 000 euros
Composant : Débit compte 21x pour 150 000 euros	

(Opération d'ordre non budgétaire- schéma libre dans Hélios)

Retraitement comptable des amortissements* :

(1) Débit compte 28 pour 250 000 euros	Structure : Crédit compte 28 pour 212 500 euros
	Composant : Crédit compte 28 pour 37 500 euros
(2) Débit compte 10682 : 37 500 euros	Composant : Crédit compte 28 pour 37 500 euros

- (1) Retraitement des amortissements constatés au 1er janvier 2013 (Opération d'ordre non budgétaire- schéma libre dans Hélios)
- (2) Rattrapage des amortissements qui auraient du être comptabilisés pour le composant (Opération d'ordre non budgétaire- Schéma CORR7 dans Hélios)

Point de vigilance Hélios* :

Le comptable devra veiller à correctement renseigner l'axe d'auxiliarisation dans l'application Hélios (y compris pour les écritures concernant les amortissements) . Le n° d'inventaire attribué par l'ordonnateur au(x) composant(s) doit permettre d'établir un lien de connexité avec l'immobilisation principale (exemple : si le n° d'inventaire de l'immobilisation principale est 201000857, celui du composant pourra être 2010008571)

* : Sur l'enregistrement des schémas d'écritures dans l'application Hélios, se reporter à l'annexe 3 de la présente fiche

Définition des nouveaux plans d'amortissements :

Au 1^{er} janvier 2013, la valeur nette comptable des deux éléments est donc :

- ✓ Pour le composant : $150\ 000 - 75\ 000 = 75\ 000$ euros qui sera désormais amorti sur une durée résiduelle de 5 ans (soit 15 000 euros par an) ;
- ✓ Pour la structure : $850\ 000 - 212\ 500 = 637\ 500$ euros qui sera désormais amorti sur une durée résiduelle de 15 ans (soit 42 500 euros par an).

b) Remplacement d'un élément d'une immobilisation non identifié à l'origine comme composant⁷

L'absence d'identification d'un composant à l'origine n'empêche pas qu'il doive être identifié ultérieurement lors de dépenses **significatives** de remplacement d'un élément de l'immobilisation, si les conditions sont réunies.

Traitement comptable de sortie du composant non identifié à l'origine :

Si l'EPS est en capacité de reconstituer la valeur d'acquisition du composant, celle-ci vient en déduction du coût d'entrée de l'immobilisation d'origine. Par conséquent, la valeur brute de l'immobilisation d'origine est diminuée du coût d'acquisition du composant.

Dans le cas où l'EPS ne connaît pas la valeur d'acquisition du composant, le montant du composant est déterminé par sa valeur de renouvellement. Par conséquent, la valeur brute de l'immobilisation d'origine est diminuée du coût de remplacement du composant.

Le montant des amortissements se rapportant à l'élément d'origine est reconstitué afin de déterminer sa valeur nette comptable (cf. exemple ci-dessous (1)). Les amortissements déjà comptabilisés pour l'élément

⁷ Le traitement comptable sera identique en cas de remplacement d'un composant identifié dès l'origine

d'origine sont sortis de l'actif. La valeur nette comptable reconstituée de l'élément d'origine est comptabilisée en charges (compte 675). (cf. exemple ci-dessous (2))

Le composant de remplacement est enregistré comme une immobilisation séparée (cf. exemple ci-dessous (3)). Un plan d'amortissement est défini pour ce composant sur sa durée d'utilisation (cf. exemple ci-dessous (4)).

Concernant la structure principale, un nouveau plan d'amortissement est établi (cf. exemple ci-dessous (4)). Il est déterminé à partir de la nouvelle base amortissable et de la durée résiduelle d'utilisation du bien. Les amortissements comptabilisés sur les exercices précédents ne sont pas modifiés.

Exemple :

Un bâtiment a été acquis au 1^{er} janvier 2003 pour une valeur de 5 000 000 euros et amorti sur une durée de 25 ans (soit un amortissement annuel de 200 000 euros). Le 1^{er} janvier 2013, l'établissement doit procéder au remplacement des fenêtres non initialement comptabilisées comme composant. Le coût d'acquisition est de 200 000 euros.

(1) Reconstitution de la valeur nette comptable :

Au 31 décembre 2012, le montant des amortissements constatés pour l'établissement était de 2 000 000 euros (bien amorti depuis 10 ans) se décomposant comme suit :

- ✓ Fenêtres : $(200\ 000^8 / 5\ 000\ 000) * 2\ 000\ 000 = 80\ 000$ euros. La valeur nette comptable des fenêtres remplacées est donc de : $200\ 000 - 80\ 000 = 120\ 000$ euros ;
- ✓ Bâtiment (hors fenêtres) : $(4\ 800\ 000 / 5\ 000\ 000) * 2\ 000\ 000 = 1\ 920\ 000$ euros. La valeur nette comptable du bâtiment, hors fenêtres, est donc de $4\ 800\ 000 - 1\ 920\ 000 = 2\ 880\ 000$ euros.

Point de vigilance Hélios* :

Le comptable devra veiller à correctement renseigner l'axe d'auxiliarisation dans l'application Hélios (y compris pour les écritures concernant les amortissements). Le n° d'inventaire attribué par l'ordonnateur au(x) composant(s) doit permettre d'établir un lien de connexité avec l'immobilisation principale (exemple : si le n° d'inventaire de l'immobilisation principale est 201000857, celui du composant pourra être 2010008571)

* : Sur l'enregistrement des schémas d'écritures dans l'application Hélios, se reporter à l'annexe 3 de la présente fiche

⁸ Ne parvenant pas à identifier le prix des fenêtres dans les factures relatives à l'acquisition du bâtiment, l'établissement retient la valeur de renouvellement des fenêtres.

(2) *Sortie du composant « fenêtres » du montant de l'immobilisation :*

Débit compte 675 pour 120 000 euros (<i>mandat de paiement</i>)	Crédit compte 213 pour 200 000 euros
Débit compte 28 pour 80 000 euros	

(3) *Enregistrement du nouveau composant « fenêtres » comme une immobilisation à part entière :*

Débit compte 213 pour 200 000 euros (<i>mandat de paiement</i>)	Crédit compte 4041 pour 200 000 euros
---	---------------------------------------

(4) *Définition des nouveaux plans d'amortissements :*

- ✓ Pour le bâtiment (hors fenêtres) : la valeur nette comptable au 31 décembre 2012 (2 880 000 euros) est amortie sur la durée d'utilisation restante (15 ans) soit une dotation annuelle de 192 000 euros.
- ✓ Pour les fenêtres nouvellement acquises : l'amortissement est pratiqué sur une durée de 10 ans, soit une dotation annuelle de 20 000 euros.

2° MÉTHODE : RÉALLOCATION DES VALEURS NETTES COMPTABLES (MÉTHODE PROSPECTIVE SIMPLIFIÉE)

Par exception à l'avis du CNOCP du 18 octobre 2012 portant sur les corrections d'erreur, changements de méthode comptable et changements d'estimation comptable, cette méthode consiste à réallouer les valeurs nettes comptables actuelles pour reconstituer les composants de l'actif. Cette ventilation est appliquée aux valeurs brutes et aux amortissements constatés qui constitueront les nouvelles bases amortissables.

Cette méthode, rétrospective au niveau de la reconstitution des composants, est prospective quant au calcul des amortissements (pas de rattrapage d'amortissements contrairement à la méthode précédente). Cette méthode n'est applicable que dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode des composants pour remplacement d'un composant non identifié à l'origine. Compte tenu des modalités de suivi de l'inventaire dans l'application Hélios, cette méthode **n'est à utiliser que dans le cas où le composant conserve la même imputation comptable que l'immobilisation principale.**(cf. annexe 3, exemple 2) Elle n'a pas d'impact sur le traitement comptable des exercices antérieurs, ni sur les capitaux propres.

Exemple :

Une immobilisation de 1 000 000 euros est acquise le 1^{er} janvier 2003 et amortie sur 20 ans (50 000 euros par an). En 2013, en fonction de données actuelles ressortant d'études techniques, il apparaît nécessaire de

décomposer l'immobilisation. La valeur nette du composant A représente 30% avec une durée résiduelle d'amortissement de 5 ans⁹, et celle du composant Principal (structure) 70%

	Immobilisation	Structure	Composant
Valeur brute	1 000 000	700 000	300 000
Amortissements	500 000	350 000	150 000
Valeur nette comptable	500 000	350 000	150 000
Amortissement annuel ¹⁰ à compter de la réallocation		350 000/10 = 35 000	150 000/5 = 30 000

➤ **V - MISE EN ŒUVRE DE LA MÉTHODE DES COMPOSANTS POUR LES IMMOBILISATIONS À RETRAITER**

Dans le cas où l'établissement n'est pas immédiatement en capacité de retraiter comptablement les immobilisations devant faire l'objet d'une décomposition, l'établissement doit dresser, le plus rapidement possible, un plan d'action portant sur le recensement et le retraitement comptable des immobilisations décomposables.

Le plan d'action pourra s'étaler sur une durée maximale de 5 ans. Toutefois, les biens récents et les biens à montants significatifs doivent faire l'objet d'un retraitement dans une période de 3 ans.

A l'issue de la période définie par l'établissement pour l'achèvement de la réalisation du plan d'action, ce dernier doit avoir retraité l'ensemble des immobilisations qu'il a identifié comme décomposables.

Dès lors que l'établissement a déterminé, en fonction de ses enjeux propres, un seuil de signification au-delà duquel l'approche par composants doit être appliquée, il lui appartient d'identifier, au sein des immobilisations inscrites à l'actif au 1er janvier N¹¹, celles qui sont décomposables. Cette identification donne lieu à la confection d'une liste des immobilisations à décomposer.

Le directeur de l'établissement définit, en concertation avec le comptable, un plan d'action afin de déterminer le rythme de retraitement des immobilisations concernées.

⁹ La durée d'utilisation du composant étant ramené de 20 à 10 ans

¹⁰ au moyen d'une écriture de dotation classique : Débit 68 Crédit 28

¹¹ N étant la première année d'application par l'établissement de l'approche par composant

Le plan d'action doit permettre de traiter en priorité :

- les immobilisations acquises dans le cadre de programmes d'investissement récents (exemple : des travaux d'extension d'un hôpital réalisés au cours des dernières années). En effet, ce sont les bâtiments les plus récents qui représentent les coûts de décomposition les plus significatifs du fait de leur importante valeur nette comptable ;
- les biens à montants significatifs (exemple : un bâtiment).

Il est précisé que toute nouvelle acquisition d'immobilisation répondant aux critères de comptabilisation par composant, devra donner lieu à composant dès l'exercice N.

Une fois les priorités prises en compte, le plan d'action peut être bâti en fonction :

- du rythme de remplacement des immobilisations¹² (remplacement certain et programmé dans une période maximum de 5 ans). Celles-ci doivent être identifiées au moment de la constitution de la liste des immobilisations à décomposer.
- des sites géographiques de l'établissement.

Sont exclues de la liste les immobilisations totalement amorties ou qui présentent une très faible valeur nette comptable. Par définition, ces immobilisations ne présentent pas d'enjeux comptables qui justifieraient une décomposition. Elles doivent être identifiées par l'établissement.

Le directeur et le comptable doivent veiller à mettre à jour la liste à la fin de chaque exercice, en annotant le plan d'action des immobilisations retraitées.

A son arrivée, le certificateur doit être mesure de constater qu'il existe un plan d'action de retraitement des immobilisations décomposables et que sa mise en œuvre est effective.

¹² En effet, ces immobilisations seront décomposées en totalité lors du renouvellement/remplacement d'un élément (voir page suivante)

Annexe 1

Recensement des principales situations donnant lieu ou non à comptabilisation d'un composant

SITUATION	Constitution d'un composant
Elément indissociable de l'immobilisation principale	NON
Elément facilement dissociable de la structure mais ayant la même durée d'utilisation que celle-ci	NON
Elément dissociable de la structure dont l'établissement a planifié la date de remplacement	OUI
Elément dissociable de la structure dont l'établissement a planifié la date de remplacement mais dont la valeur unitaire est inférieure aux seuils retenus par l'établissement	NON – L'élément est intégré dans le coût d'entrée de l'immobilisation principale
Remplacement d'un élément non identifié à l'origine comme composant mais qui répond aux critères de décomposition	OUI
Identification d'un ou plusieurs composants à l'occasion du remplacement d'un élément non identifié comme décomposable à l'origine	OUI - uniquement pour le ou les composants identifiés à l'occasion du remplacement (par exemple : dans le cas d'une chaufferie - climatisation, identification d'un composant spécifique dans le cadre de son remplacement (les autres éléments ne doivent pas donner lieu à comptabilisation de composants car ils ne peuvent être considérés comme significatifs)
Une immobilisation à été comptabilisée sans qu'aucun composant puisse être identifié à l'origine. Une utilisation plus intensive que prévu du matériel réduit de manière significative la durée de vie de certaines pièces par rapport à la durée d'utilisation de la structure	OUI

Annexe 2

Retraitement comptable des immobilisations anciennes décomposables (tableau de synthèse)

Moment de la décomposition	Ultérieure à la mise en service du bien			
Situation de l'immobilisation	Remplacement non programmé/non prévisible		Remplacement programmé, prévisible ou accidentel	
Moment ou l'immobilisation doit être retraitée (pour la totalité)	Suivant plan d'action pluriannuel défini par l'établissement Ou Lors du 1 ^o exercice d'application des composants		Dès le renouvellement d'un ou plusieurs éléments	
Imputation structure principale/composants	Identique	Différente	Identique	Différente
Méthode comptable	Réallocation valeur nette comptable	Reconstitution du coût historique amorti	Réallocation valeur nette comptable	Reconstitution du coût historique amorti
Schémas d'écritures	Pas d'écritures	Cf. IV, 1^o, a)	Pas d'écritures	Cf. IV, 1^o, b)

Annexe 3

Modes opératoires Hélios pour le retraitement comptable d'une immobilisation décomposable

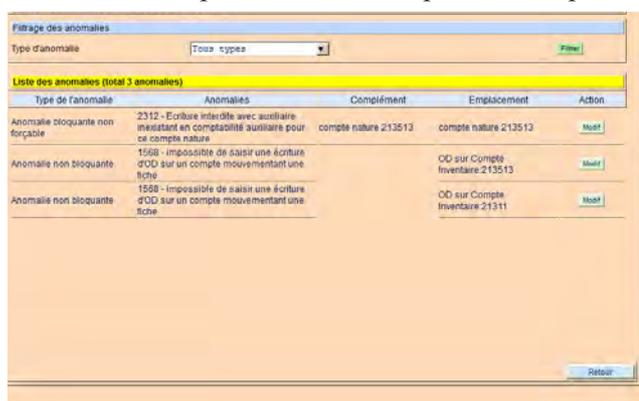
➤ Exemple 1 : Décomposition d'une immobilisation en vue de la comptabilisation d'un composant en cours de vie avant son remplacement

Un établissement public de santé identifie un composant de 200 000€ (correspondant à une chambre froide) sur un bâtiment inscrit à l'actif pour un montant de 697 737,54€ (le numéro d'inventaire attribué au bâtiment est le 1262).

Écriture de retraitement comptable de l'immobilisation afin de permettre sa décomposition entre la structure principale et le composant (nomenclature comptable M21):

- Débit compte 213513 "IGAAC - Froid" (n°auxiliaire : 12621) / Crédit compte 21311 "Bâtiments hospitaliers et administratifs" (n° auxiliaire : 1262) pour 200 000€ (OONB-Schéma libre)

Depuis le passage d'Hélios en V431, il n'est plus possible de comptabiliser un schéma d'écriture libre sur un compte auxiliaisé dès lors que l'auxiliaire n'existe pas en comptabilité et qu'il n'a pas été créé au préalable par la PEC d'un mandat ou d'un titre. Dans le cas où une écriture est enregistrée par un schéma d'écriture libre alors que l'auxiliaire n'existe pas en comptabilité, une ABNF est générée : « 2312 écriture interdite avec auxiliaire inexistant en comptabilité auxiliaire pour ce compte nature xxxx »

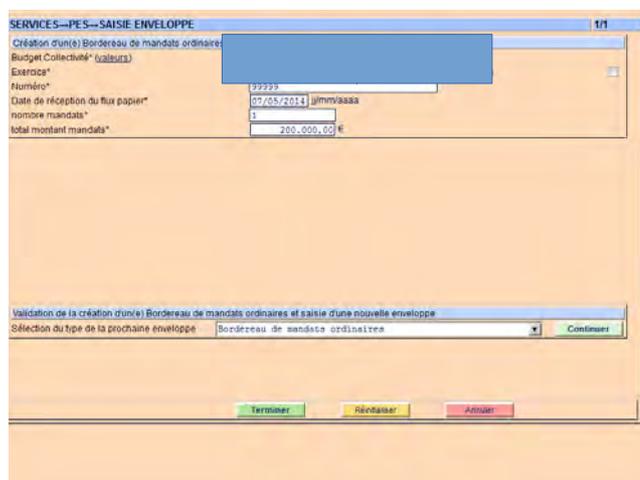


Type de l'anomalie	Anomalies	Complément	Emplacement	Action
Anomalie bloquante non forcée	2312 - Écriture interdite avec auxiliaire inexistant en comptabilité auxiliaire pour ce compte nature	compte nature 213513	compte nature 213513	Modif
Anomalie non bloquante	1588 - impossible de saisir une écriture d'OD sur un compte mouvementant une fiche		OD sur Compte Inventaire 213513	Modif
Anomalie non bloquante	1588 - impossible de saisir une écriture d'OD sur un compte mouvementant une fiche		OD sur Compte Inventaire 21311	Modif

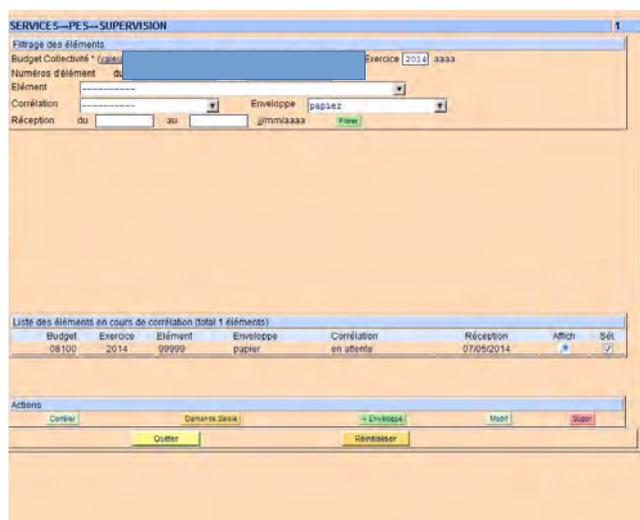
L'anomalie est justifiée par le fait que le n° d'auxiliaire 12621, attribué au composant, n'a pas été enregistré auparavant dans le moteur comptable d'Hélios au moyen d'une pièce budgétaire (mandat).

Afin de contourner ce blocage, il convient de procéder comme suit :

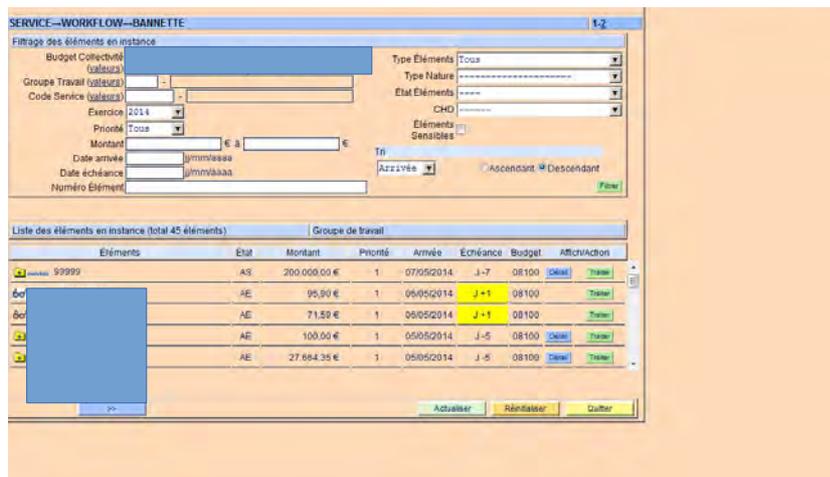
1. Saisie et PEC d'un bordereau de mandats au compte 213513 pour 200 000€ (le mandat est typé ordinaire avec compte de tiers 4041)



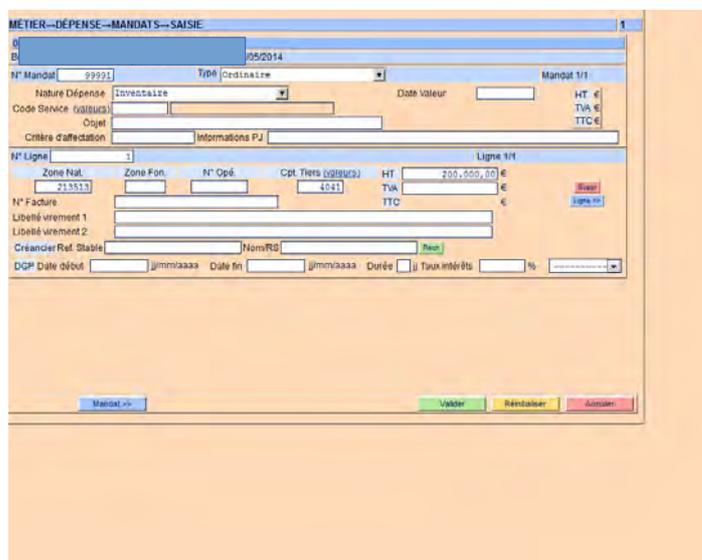
Saisie d'une enveloppe d'un bordereau de mandat ordinaire (menu : SERVICES – PES – SAISIE ENVELOPPE)



Procéder à la supervision de l'enveloppe (menu SERVICES – PES – SUPERVISION)



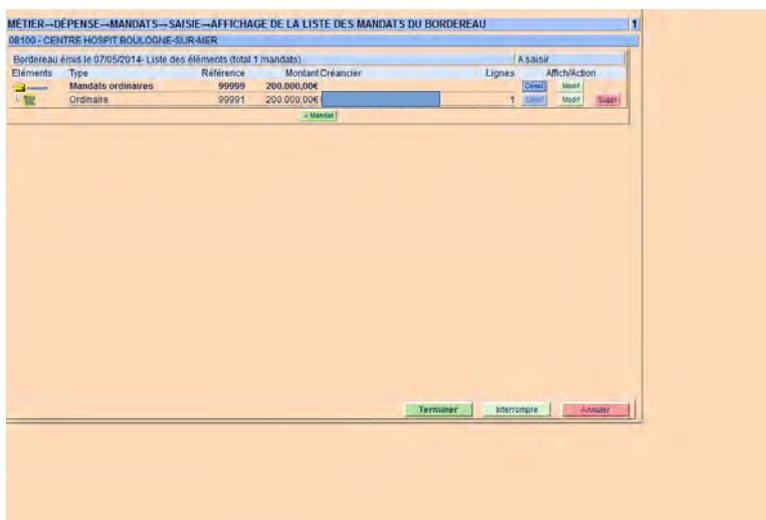
Traiter le mandat en bannette



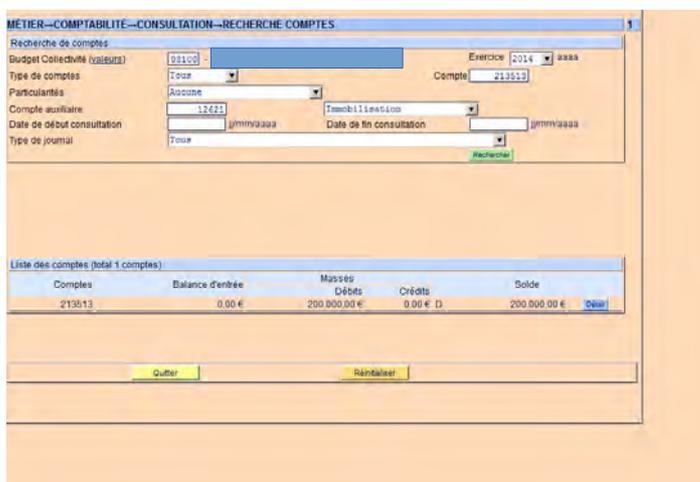
Saisie des données générales du mandat puis saisie du numéro de la fiche inventaire à créer par le lien compléments (la saisie du numéro inventaire n'est pas obligatoire dans le cas où l'ordonnateur envoie un flux inventaire, dans ce cas les fiches provisoires sont complétées par ce flux)

Saisie du créancier et du mode de règlement « Avis de règlement » (le mandat ne sera pas payé lors de la validation des mises en paiement)

Saisie dans les compléments du numéro inventaire : 12621



A l'enregistrement le système signale qu'une fiche inventaire est créée



A la consultation de la comptabilité auxiliaire, l'auxiliaire 12621 est bien présent au compte 213513 pour 200.000 €

2. Saisie d'une écriture avec le schéma « LIBRE » sur l'auxiliaire 12621

MÉTIER—COMPTABILITÉ—ÉCRITURE—GESTION DES ÉCRITURES—CHOIX DU SCHEMA COMPTABLE

Veuillez saisir le Code Brouillard

Code Brouillard test Date de création 12/05/2014

Écriture n° 1

Schéma comptable* (valeur) LIBRE SCHEMA LIBRE

Libellé écriture* 21311/1262 => 213513/12621

Date de valeur 07/05/2014 jimm/aaaa

Retour Continuer Réinitialiser Ajouter

Saisie d'un brouillard en utilisant le schéma « LIBRE »

MÉTIER—COMPTABILITÉ—ÉCRITURE—GESTION DES ÉCRITURES—LISTE DES LIGNES

Brouillard C1 créé le 07/05/2014

Écriture n° 1

Schéma comptable LIBRE - SCHEMA LIBRE Journal Journal des opérations diverses

Libellé écriture 21311/1262 => 213513/12621 Total Débit 200 000,00 €

Date de valeur 07/05/2014 Total Crédit 200 000,00 €

Mode de règlement Exercice

S/Rubrique R3 -

Rappel des dernières lignes (total 2 lignes)

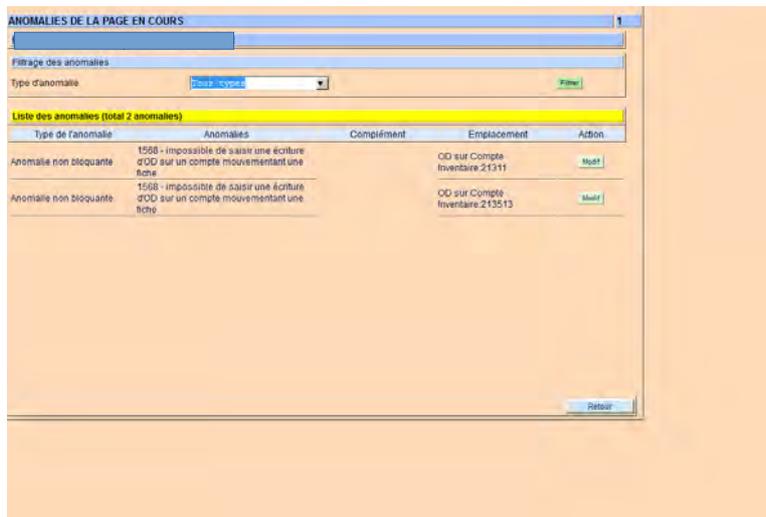
N°	Sens	Compte Nature	Compte Auxiliaire	Montant	Modèle	Actions
2	Crédit	21311	1262	200 000,00 €	Ligne libre	Modifier Supprimer
1	Débit	213513	12621	200 000,00 €	Ligne libre	Modifier Supprimer

Sélectionner un modèle pour ajouter une ligne

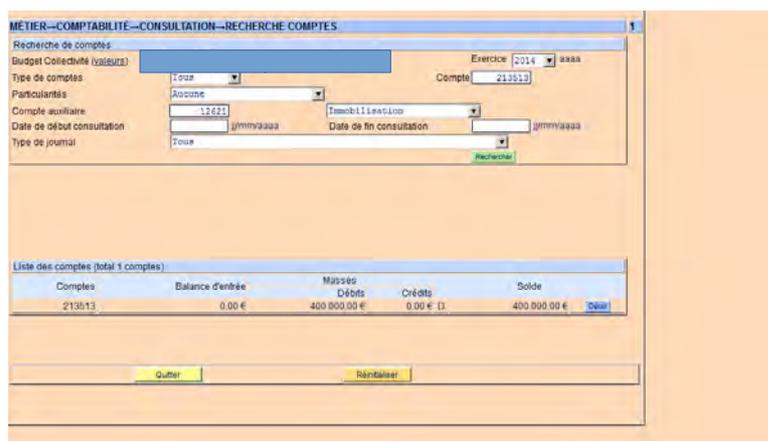
Modèles de lignes LIBRE - Ligne Libre

Appliquer Terminer Ignorer

Le composant identifié est transféré du compte 21311 / 1262 au compte 213513 / 12621 par OONB

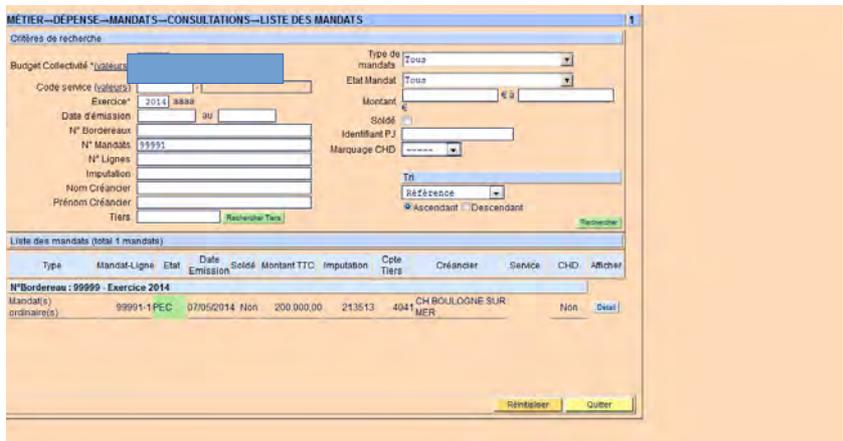


A l'enregistrement de l'écriture, l'ABNF n'apparaît plus

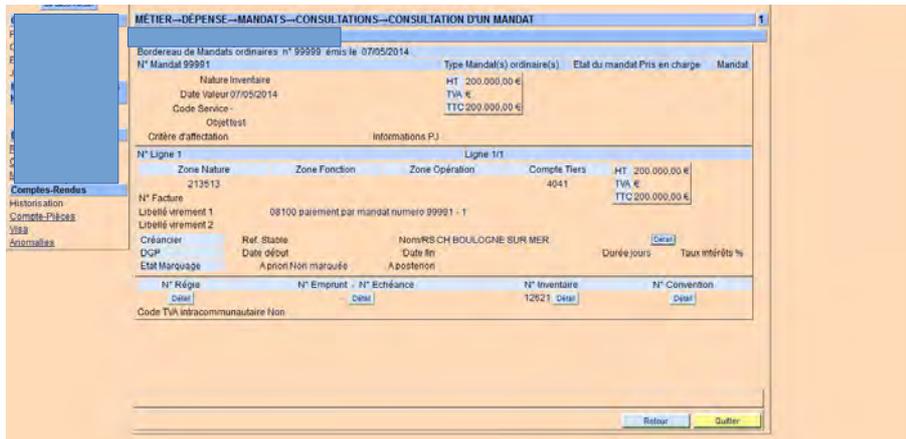


La consultation de la comptabilité auxiliaire montre que le compte présente une balance de sortie de 400.000€ au lieu de 200.000€. Il faut donc annuler le mandat ordinaire.

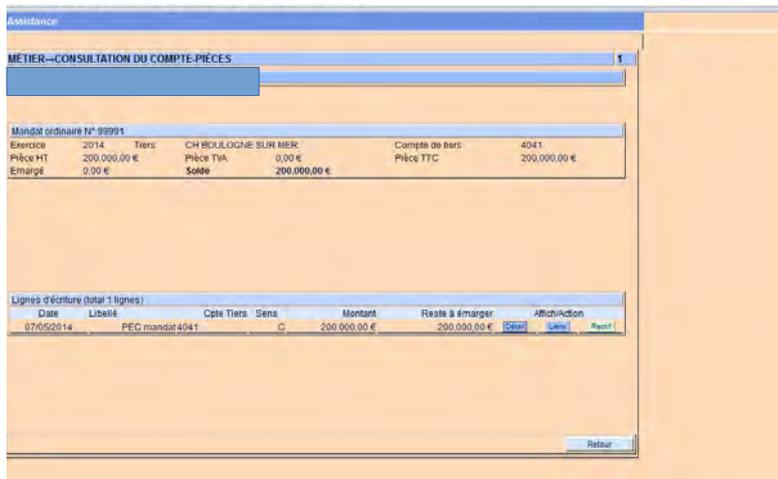
3. Annulation du mandat ordinaire.



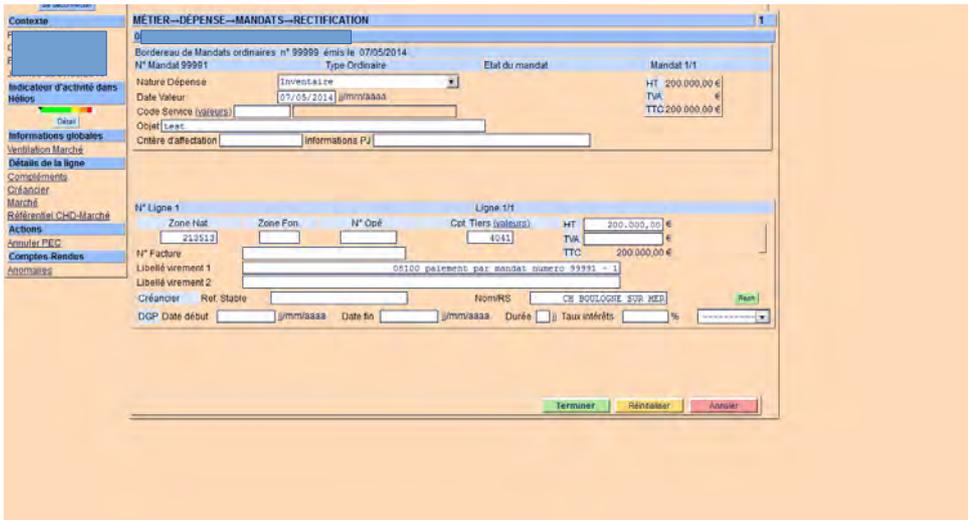
Recherche du mandat ordinaire



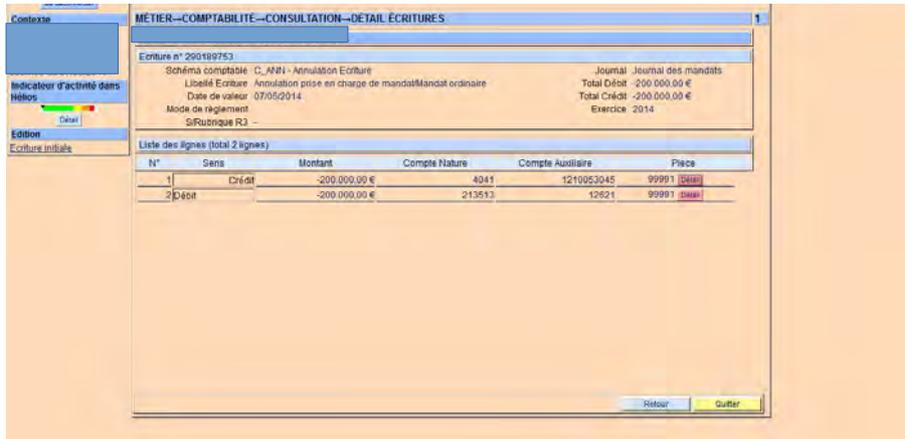
Cliquer sur le lien compte pièces



Cliquer sur le bouton « Rectif » puis sur le bouton « ok » du pop-up pour accepter le désémergement.



Cliquer sur le lien hyper texte « Annuler PEC »



L'écriture initiale a été annulée par une écriture négative

4. Consultation de la comptabilité auxiliaire

MÉTIER—COMPTABILITÉ—CONSULTATION—RECHERCHE COMPTES

Recherche de comptes

Budget Collectivité (valeurs) : Exercice : 2014

Type de comptes : Tous Compte : 213513

Particularités : Ancône

Compte auxiliaire : 12221 Mobilisations

Date de début consultation : Date de fin consultation :

Type de journal : Tous

Liste des comptes (total 1 comptes)

Comptes	Balance d'entrée	Mouvements		Solde
		Débets	Crédits	
213513	0.00 €	200 000.00 €	0.00 € D.	200 000.00 €

➤ Exemple 2 : Traitement des ré-allocations de valeur nette comptable dans le module inventaire de l'application Hélios

Objet de la présente fiche

La présente fiche a pour objet de décrire les étapes à réaliser dans le module inventaire de l'application Hélios pour scinder une fiche d'immobilisation entre la structure principale et le composant, lors de la décomposition d'une immobilisation ultérieurement à sa mise en service.

Le mode opératoire proposé ne s'applique qu'aux cas où il est possible de décomposer l'immobilisation au moyen de la méthode dite de "réallocation de valeur nette comptable".

Pour rappel, cette méthode consiste à réallouer les valeurs nettes comptables actuelles pour reconstituer les composants de l'actif. Cette ventilation est appliquée aux valeurs brutes et aux amortissements constatés qui constitueront les nouvelles bases amortissables.

Cette méthode, rétrospective au niveau de la reconstitution des composants, est prospective quant au calcul des amortissements.

Cette méthode n'est applicable que dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode des composants pour remplacement d'un composant non identifié à l'origine. Elle n'est à utiliser que dans le cas où le composant conserve la même imputation comptable que l'immobilisation principale. Elle n'a pas d'impact sur le traitement comptable des exercices antérieurs, ni sur les capitaux propres.

Autrement dit, l'application de cette méthode n'est accompagnée d'aucune écriture comptable et s'opère exclusivement au moyen de la comptabilité auxiliaire tenue dans le module inventaire de l'application Hélios.

Pré-requis

- ✓ D'un point de vue comptable, comme mentionné précédemment, le composant doit conserver la même imputation comptable que la structure principale (dans l'exemple présenté dans le point suivant, l'immobilisation principale et le composant sont imputés au compte 21311)¹³ ;
- ✓ La décision de décomposer une immobilisation relève du directeur de l'établissement, en fonction, le cas échéant, du seuil de signification défini par l'hôpital (Voir le II de la fiche "comptabilisation des immobilisations par composants" : "la notion de composant significatif"). Par conséquent, un numéro d'inventaire doit être attribué par l'ordonnateur à l'immobilisation d'origine puis à chacun de ses composants éventuels. Avant tout transfert de fiche, le comptable doit s'assurer que la fiche à décomposer reprend bien le numéro de l'ordonnateur et qu'elle n'est pas une fiche provisoire ;
- ✓ Le numéro attribué par l'ordonnateur au(x) composant(s) doit permettre de conserver un lien d'affectation entre ces derniers et l'immobilisation principale, il devra être composé d'une racine commune (Dans l'exemple présenté dans le point suivant, le n° d'inventaire de l'immobilisation

¹³ Si l'immobilisation et le composant ont une imputation comptable différente, l'immobilisation enregistrée initialement doit obligatoirement être retraitée comptablement

principale est 201000857 et celui du composant 2010008571 (la terminaison 1 correspondant au 1^{er} composant) ;

- ✓ Outre la valeur de l'immobilisation, la réallocation des valeurs nettes comptables porte sur les amortissements effectués. Il serait souhaitable que les amortissements déjà comptabilisés au titre de l'immobilisation d'origine soient rattachés à la fiche de cette dernière afin qu'ils puissent être ventilés entre la fiche de l'immobilisation principale et du composant, lors du transfert de fiche ;
- ✓ La présente méthode exclut tout transfert de masse. La réallocation des valeurs nettes comptables s'effectue fiche par fiche au moyen de la transaction de transfert de fiches au sein du module inventaire de l'application Hélios.

Exemple du traitement dans le module inventaire d'Hélios

Une immobilisation de 784 659.75 euros est acquise le 2 février 2010 et amortie sur 20 ans (39 232 euros par an). En 2013, en fonction de données actuelles ressortant d'études techniques, il apparaît nécessaire de décomposer l'immobilisation. La valeur nette du composant A représente 30% avec une durée résiduelle d'amortissement de 8 ans¹⁴, et celle du composant Principal (structure) 70%

(Numéro de la fiche à décomposer : 201000857)

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Immo à décomposer	784659,75	78465,96	706193,79
Composant principal	549261,82	54926,17	494335,65
Composant B	235397,93	23539,79	211858,14

Ancien plan d'amortissement :	Nouveau plan d'amortissement :
$784659,75/20=39232$	$494335,65/18=27463,09$
	$211858,14/8=26482,27$

Plan d'amortissement du composant

Exercice	Valeur brute	Annuité d'amortissement	VNC
2013 (régul 2011 et 2012)	235397,93	23539,79	211858,14
2013 (annuité d'amortissement)		26482,27	185375,44
2014		26482,27	158893,17
2015		26482,27	132410,19
2016		26482,27	105928,63
2017		26482,27	79446,36
2018		26482,27	52964,09
2019		26482,27	26482,27
2020		26482,27	0

¹⁴ La durée d'utilisation du composant étant ramené de 20 à 10 ans

Assistance

MÉTIER – IMMOBILISATIONS – INVENTAIRE – CONSULTATION – FICHE INVENTAIRE

Généralités

N°inventaire 201 000857 - Ordonnateur

Catégorie AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 20 AN(S)

Désignation EXTENSION BLOC PHASE 3

Désignation Comp.

Imputation initiale 21311 Imputation définitive

Valeurs		Dates	
Valeur initiale du bien	784.659,75€	Acquisition	01/02/2010
Amortissements constatés	78.465,96€	Mise en service	
Valeur Comptable Nette	706.193,79€	Intégration	31/12/2010
Solde provision	0,00€	Sortie	
Solde subvention	0,00€	Affectation	
+/- Value	€	Retour	
		Modalité de sortie	

Origine / Destinataire

Budget Coll. origine

SIRET Coll. origine

Budget Coll. destinataire

SIRET Coll. destinataire

Retour Quitter

Consultation de la fiche inventaire source (par métier>immobilisations>inventaire>consultation>liste fiches. Saisir le numéro d'inventaire)

Assistance

MÉTIER – IMMOBILISATIONS – INVENTAIRE – CONSULTATION – TABLEAUX D'AMORTISSEMENT 1-2

Num. Inventaire	Montant	Catégorie	Acquisition	Comp.
201 000857	784.659,75€	02L20N	01/02/2010	0

Tableau d'amortissement (total 20 exercices)

Exercice	Comptabilisé €	Théorique €	Ecart €	VCN €	Affich Fiche
2011	0,00	39.232,00	+0,00	784.659,75	Détail
2012	0,00	39.232,00	+0,00	784.659,75	Détail
2013	78.465,96	39.232,00	+39.233,96	706.193,79	Détail
2014	0,00	39.232,00	+0,00	706.193,79	Détail
2015	0,00	39.232,00	+0,00	706.193,79	Détail

Consultation du tableau d'amortissement théorique à partir du lien « amortissement » dans les compléments de la fiche

Assistance

MÉTIER – IMMOBILISATIONS – INVENTAIRE – TRANSFERT – RECHERCHE SOURCE

Recherche de la fiche inventaire source

Budget
 Collectivité* (valeurs)

Numéro d'inventaire Montant initial

Catégorie d'immobilisation

Date d'acquisition du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa

Imputation budgétaire Etat de la fiche

Liste des fiches inventaire (total 1 fiches) Fiches en attente

Num. Inventaire	Montant	Catégorie	Acquisition	Imputation	Affich/Sél.
201000857	784.659,75€	02L20N	01/02/2010	21311	<input type="button" value="Détail"/> <input type="button" value="Sél."/>

Transfert de la fiche source vers la fiche cible (1° étape : recherche et sélection de la fiche source par « métier>immobilisations>inventaire>transfert>recherche source » puis bouton « sel »)

Fiche inventaire sélectionné

Num. Inventaire	Montant	Catégorie	Acquisition	Imputation	Affich
201000857	784.659,75€	02L20N	01/02/2010	21311	<input type="button" value="Détail"/>

Recherche de la fiche inventaire cible

Numéro d'inventaire Montant initial

Catégorie d'immobilisation

Date d'acquisition du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa

Imputation budgétaire

Transfert de la fiche source vers la fiche cible (2° étape : création de la fiche cible par bouton « +Fiche »)

Assistance

MÉTIER –IMMOBILISATIONS –INVENTAIRE –TRANSFERT –CRÉATION DE LA FICHE CIBLE

Création de la fiche inventaire cible

Numéro d'inventaire 2010008571

Catégorie d'immobilisation AMORTIS INDIVIDUALISABLE

Désignation EXTENSION BLOC PHASE 3-COMPOSANT 1

Désignation Comp.

Date d'acquisition 01/02/2010 jj/mm/aaaa Date de mise en service jj/mm/aaaa

Date d'intégration jj/mm/aaaa

Imputation 21311 Imputation définitive

Budget Collectivité (valeurs) émetteur

SIRET émetteur

Libellé budget collectivité

Appliquer Réinitialiser Ignorer

Service : 03 mars 2014 11:30:11 - Fran - INV - TE - 05 - CreationFicheCible

Transfert de la fiche source vers la fiche cible (3° étape : compléter la fiche cible puis bouton «Appliquer »)

Assistance

MÉTIER –IMMOBILISATIONS –INVENTAIRE –TRANSFERT –VENTILATION DES PIÈCES

Fiches inventaire sélectionnées

	Num. Inventaire	Montant Catégorie	Acquisition	Imputation	Affich/Action
Source	201000857	784.659,75€	02L20N 01/02/2010	21311	Détail
Cible	2010008571	€	02L09N 01/02/2010	21311	Modif

Ventilation des pièces de la fiche inventaire source (total 2 comptes)

Compte Nature	Montant affecté	Montant à transférer	Sé+
28131	78.465,96€	23.539,79 €	<input checked="" type="checkbox"/>
21311	784.659,75€	235.397,93 €	<input checked="" type="checkbox"/>

Retour Terminer Réinitialiser Annuler

Service : 03 mars 2014 11:31:36 - Fran - INV - TE - 02 - TransfertH

Transfert de la fiche source vers la fiche cible (4° et dernière étape : Ventilation de la valeur brute et des amortissements vers la fiche cible. Indiquer le montant à transférer au titre de l'immobilisation et des amortissements puis cocher cases « Sé+ » et bouton « terminer »)

MÉTIER – IMMOBILISATIONS – INVENTAIRE – CONSULTATION – FICHE INVENTAIRE

Contexte
 Poste 060007
 Code BC 16100
 Exercice 2014
 Journée du 04/02/2014

Indicateur d'activité dans Hélios

Compléments
 Amortissements
 Reprise Subventions
 Evénements

Consultations
 Liste d'écritures
 Compte Rendu
 Historisation

Généralités
 N°inventaire 201000857 - Ordonnateur
 Catégorie AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 20 AN(S)
 Désignation EXTENSION BLOC PHASE 3
 Désignation Comp.
 Imputation initiale 21311 Imputation définitive

Valeurs		Dates	
Valeur initiale du bien	549.261,82€	Acquisition	01/02/2010
Amortissements constatés	54.926,17€	Mise en service	
Valeur Comptable Nette	494.335,65€	Intégration	31/12/2010
Solde provision	0,00€	Sortie	
Solde subvention	0,00€	Affectation	
+/- Value	€	Retour	
		Modalité de sortie	

Origine / Destinataire
 Budget Coll. origine
 SIRET Coll. origine
 Budget Coll. destinataire
 SIRET Coll. destinataire

Retour Quitter

Consultation de la fiche de la structure principale après transfert (par métier>immobilisations>inventaire>consultation>liste fiches. Saisir le numéro d'inventaire); La valeur nette comptable de la structure principale qui figure sur la fiche inventaire correspond bien au montant prévu, soit 494335,65€

MÉTIER – IMMOBILISATIONS – INVENTAIRE – CONSULTATION – TABLEAUX D'AMORTISSEMENT

Num. Inventaire	Montant	Catégorie	Acquisition	Comp.
201000857	549.261,82€	02L20N	01/02/2010	O

Tableau d'amortissement (total 20 exercices)

Exercice	Comptabilisé €	Théorique €	Ecart €	VCN €	Affich Fiche
2011	0,00	39.232,00	+0,00	549.261,82	Détail
2012	0,00	39.232,00	+0,00	549.261,82	Détail
2013	78.465,96	39.232,00	+39.233,96	470.795,86	Détail
2014	-23.539,79	27.463,00	-51.002,79	494.335,65	Détail
2015	0,00	27.463,00	+0,00	494.335,65	Détail

Consultation du plan d'amortissement théorique de la structure principale après transfert (lien « amortissement » dans les compléments de la fiche). Le montant des annuités d'amortissement s'élève à 27463€

MÉTIER – IMMOBILISATIONS – INVENTAIRE – CONSULTATION – FICHE INVENTAIRE

Généralités
 N°inventaire 2010008571 - Ordonnateur
 Catégorie AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 9 AN(S)
 Désignation EXTENSION BLOC PHASE 3-COMPOSANT 1
 Désignation Comp.
 Imputation initiale 21311 Imputation définitive

Valeurs
 Valeur initiale du bien 235.397,93€
 Amortissements constatés 23.539,79€
 Valeur Comptable Nette 211.858,14€
 Solde provision 0,00€
 Solde subvention 0,00€
 +/- Value €

Dates
 Acquisition 01/02/2010
 Mise en service
 Intégration
 Sortie
 Affectation
 Retour
 Modalité de sortie

Origine / Destinataire
 Budget Coll. origine
 SIRET Coll. origine
 Budget Coll. destinataire
 SIRET Coll. destinataire

Retour Quitter

Consultation de la fiche du composant après transfert (par métier>immobilisations>inventaire>consultation>liste fiches. Saisir le numéro d'inventaire); La valeur nette comptable du composant qui figure sur la fiche inventaire correspond bien au montant prévu, soit 211 858,14€

Assistance

MÉTIER – IMMOBILISATIONS – INVENTAIRE – CONSULTATION – TABLEAUX D'AMORTISSEMENT

Num. Inventaire	Montant	Catégorie	Acquisition	Comp.
2010008571	235.397,93€	02L09N	01/02/2010	0

Tableau d'amortissement (total 7 exercices)

Exercice	Comptabilisé €	Théorique €	Ecart €	VCN €	Affich Fiche
2014	23.539,79	23.539,00	+0,79	211.858,14	Détail
2015	0,00	23.539,00	+0,00	211.858,14	Détail
2016	0,00	23.539,00	+0,00	211.858,14	Détail
2017	0,00	23.539,00	+0,00	211.858,14	Détail
2018	0,00	23.539,00	+0,00	211.858,14	Détail

Consultation du plan d'amortissement théorique du composant après transfert (lien « amortissement » dans les compléments de la fiche). Le montant des annuités d'amortissement indiqué s'élève à 23539€ (soit 211 858,14/9) mais des amortissements complémentaires doivent être comptabilisés également sur 2013 pour 26482,27€ (cf ci-dessus plan d'amortissement du composant).

Annexe 4 : Cas pratique de mise en œuvre d'un plan d'action

L'objectif de la présente annexe est d'illustrer, à partir d'un exemple rencontré sur le terrain, la méthode à laquelle la direction de l'établissement, assistée des services techniques, peut avoir recours pour identifier les éléments décomposables avec discernement.

➤ Éléments de contexte

Un centre hospitalier a effectué des travaux d'extension de l'hôpital en 2012. Les travaux ont été intégrés à l'actif pour un montant global de 69 371 368,85€ (une seule fiche inventaire). L'ensemble des travaux a été imputé au compte 21311 « Bâtiments hospitaliers et administratifs » et est amortissable sur 30 ans.

Lors de l'élaboration du plan d'action, le directeur, assisté des services techniques de l'hôpital, a identifié, à juste titre, cet actif comme devant être décomposé en priorité. Toutefois, l'établissement n'a pas retenu de seuil de signification pour la comptabilisation des composants.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action, l'établissement a recours à un cabinet conseil qui préconise de décomposer l'immobilisation de la manière suivante.

Les durées d'amortissement mentionnées ci-dessous sont celles retenues par l'établissement. Le cabinet conseil ne s'est pas prononcé sur ces durées d'amortissement

Proposition de décomposition de l'immobilisation :

Structure principale

Nature de l'actif	Valeur brute	Durée d'amortissement
fondations	1 513 232,38	30
gros œuvre	35 508 654,40	30
TOTAL (I)	37 021 886,79	

Composants

Nature de l'actif	Valeur brute	Durée d'amortissement
ascenseurs	782 393,87	30
brancht gaz	1 748,55	15
canalisations	145 284,09	30
carrelage	91 352,05	20
chauffage	8 327 035,21	20
cheminées	68 514,47	30

cloisons	979 543,21	30
cloisons doublage	934 490,03	30
coulage dalle	324 241,68	30
courants forts	7 699 856,42	30
cuvelage fosse	11 362,00	15
divers électricité	28 279,67	15
étanchéité	547 643,43	30
façades	51 786,17	30
fluides médicaux	885 040,00	20
isolation	322 592,63	30
manutention	278 110,86	20
menuiseries	1 669 111,65	30
menuiseries extérieures	5 139 060,50	30
paillasse	51 428,00	20
plafonds	312 220,65	15
poteaux incendie	20 570,87	20
revêtements sols	120 142,33	15
sanitaires	2 209 058,86	20
sciage béton	65 780,00	30
sols souples et murs	257 536,58	15
Groupes électrogènes	936 207,27	20
transfert coro au bloc	89 091,00	15
TOTAL (II)	32 349 482,06	

TOTAL (I)+(II) 69371368,85

➤ **Méthodologie à mettre en œuvre par l'établissement pour la comptabilisation des composants**

1. Pré-requis : analyse des durées d'amortissement

En premier lieu, l'établissement doit réexaminer les durées d'amortissements envisagées. En effet, dans la liste proposée, on retrouve un nombre important de composants d'un montant significatif, dont la durée d'amortissement est la même que celle de la structure principale, soit 30 ans. On retrouve notamment les éléments suivants :

3. Analyse des composants par seuil de signification

Dans l'hypothèse où l'établissement applique les seuils de signification standards (définis au II "L'IDENTIFICATION DES COMPOSANTS PAR L'ETABLISSEMENT"), la majeure partie des composants identifiés par le cabinet conseil ne serait pas considérée comme significative.

En effet, au cas présent, un composant peut être jugé significatif si les deux critères suivants sont cumulés :

- Montant égal ou supérieur à 598 901,36 € (1% du montant comptabilisé au 21311, après régularisation des éléments qui auraient dû être comptabilisés sur un compte d'imputation spécifique (cf. point précédent)) ;
- Durée d'amortissement maximale de 24 ans (soit 30- (30*20%))

L'application de ces critères aux différents éléments identifiés fait apparaître la situation suivante :

			Composant significatif par son montant	Composant à la durée d'amortissement significativement différente
brancht gaz	1 748,55	15	non	oui
canalisations	145 284,09	30	non	non
carrelage	91 352,05	20	non	oui
cheminées	68 514,47	30	non	non
cloisons	979543,21	30	oui	non
cloisons doublage	934490,03	30	oui	non
coulage dalle	324 241,68	30	non	non
cuvelage fosse	11 362,00	15	non	oui
étanchéité	547 643,43	30	non	non
façades	51 786,17	30	non	non
fluides médicaux	885 040,00	20	oui	oui
isolation	322 592,63	30	non	non
manutention	278 110,86	20	non	oui
menuiseries	1669111,65	30	oui	non
menuiseries extérieures	5139060,5	30	oui	non
paillasse	51 428,00	20	non	oui
plafonds	312 220,65	15	non	oui
poteaux incendie	20 570,87	20	non	oui
revêtements sols	120 142,33	15	non	oui
sciage béton	65 780,00	30	non	non
sols souples et murs	257 536,58	15	non	oui
Groupes électrogènes	936 207,27	20	oui	oui
transfert coro au bloc	89 091,00	15	non	oui
TOTAL (II)	13 302 858,02			

Au final, en l'état, seuls 2 éléments peuvent être jugés comme significatifs et justifiant la décomposition :

fluides médicaux	885 040,00	20
Groupes électrogènes	936 207,27	20

4. Résultat de l'analyse

Au regard de la méthodologie utilisée, l'immobilisation sera décomposée de la façon suivante :

Structure principale :

Nature de l'actif	Valeur brute	Durée d'amortissement
fondations	1 513 232,38	30
gros œuvre	35 508 654,40	30
TOTAL (I)	37 021 886,79	

Composants :

fluides médicaux	885 040,00	20
Groupes électrogènes	936 207,27	20

Régularisation de l'imputation comptable des éléments suivants :

Nature de l'actif	Valeur brute	Durée d'amortissement	Imputation	Libellé du compte
ascenseurs	782 393,87	30	213515	"Monte-charges et ascenseurs"
chauffage	8 327 035,21	20	213514	"Installations chauffage"
courants forts	7 699 856,42	30	213511	"Matériel électrique"
divers électricité	28 279,67	15	213511	"Matériel électrique"
sanitaires	2 209 058,86	20	213516	"Equipements sanitaires"

Dans l'hypothèse où le centre hospitalier réalise une analyse des durées d'amortissements, les résultats de l'analyse peuvent conduire à modifier certaines durées d'amortissement. Ainsi des composants supplémentaires, parmi ceux listés dans la rubrique « pré-requis », pourront être identifiés.